

Industriel : **SNEM**
Adresse : 34 rue des Messiers
Montreuil

Activité : Traitement de Surface

Réglementation : Soumis à autorisation

Station : 1

Code AESN : 93048015

Exutoire : Achères

Procédé : Déchromatation, neutralisation à la soude, décantation,
filtre à sable, filtre presse.

Mode de prélèvement : Instantané

Débit Instantané : 3,87 m³/h

Personnes rencontrées : M. BOTHE

Visite effectuée par : RIBOUET FABIENNE

RAPPORT DE VISITE DU		05/03/2014 N° : 01
Industriel :	SNEM	
Adresse :	34 rue des Messieurs Montreuil	
Activité :	Traitement de Surface	
Procédé :	Déchromatation, neutralisation à la soude, décantation, filtre à sable, filtre presse.	
Débit Instantané :	3,87 m ³ /h	
Visite effectuée par :	RIBOUET FABIENNE	

ANALYSES	NEUTRAL	REJET	Norme
pH	7,95	7,85	entre 5,5 et 8,5
MES (mg/l)	470	18	
DBO5 (mg/l)	-	19	
DCO (mg/l)	91	38	600
CYANURES TOTAUX (mg/l)	< 0,01	< 0,01	0,1
CHROME HEXAVALENT (mg/l)	< 0,01	< 0,01	0,1
CHROME TOTAL (mg/l)	31,1	1,64	2
NICKEL (mg/l)	< 0,01	< 0,01	2
ZINC (mg/l)	0,21	< 0,04	3
ALUMINIUM (mg/l)	17,4	1,53	5
CUIVRE (mg/l)	0,159	0,029	2
FER (mg/l)	7,34	1,5	5
AZOTE KJELDAHL (NTK) (mg/l)	< 1	< 1	150 (NGL)
NITRITES (mg/l)	< 0,08	< 0,08	
NITRATES (mg/l)	190	382	
PHOSPHORE TOTAL (mg/l)	-	0,4	50
DETERGENTS ANIONIQUES (mg/l)	-	0,94	
FLUORURES (mg/l)	0,2	1,1	15

Mesures Terrain	DECHROMATATION	NEUTRAL	REJET
Consignes			
pH Lu	2,25	8,11	7,83
pH Mesuré	2,32	8,20	7,79
Mesures terrain			Cu = 0,125 mg/l Ni < 0,01 mg/l Cr VI < 0,01 mg/l Zn = 0,11 mg/l

RAPPORT DE VISITE DU		05/03/2014 N° : 01
Industriel :	SNEM	
Adresse :	34 rue des Messiers Montreuil	
Activité :	Traitement de Surface	
Procédé :	Déchromatation, neutralisation à la soude, décantation, filtre à sable, filtre presse.	
Débit Instantané :	3,87 m ³ /h	
Visite effectuée par :	RIBOUET FABIENNE	

RAPPEL : La station de détoxification est gérée avec sérieux. Les équipements sont en bon état de marche et permettent d'obtenir une qualité d'eau rejetée au réseau satisfaisante.

COMMENTAIRES

Le bon fonctionnement des différents équipements est constaté. Les résultats d'analyses pratiquées sur un échantillon ponctuel prélevé au rejet, indiquent une qualité d'effluent traitée très bonne. Les concentrations mesurées sont en dessous des seuils réglementaires.

La dégradation prématurée de la sonde rH placée en déchromatation à cause de l'usage de produits oxydants, a amené l'exploitant à remplacer cette sonde en or par une en platine en raison de sa meilleure résistance. Ce changement sera effectué au prochain passage trimestriel du prestataire.

Sur les données d'autosurveillance de l'année 2013 transmises, il est nécessaire de donner des explications sur les dépassements observés par rapport au volume journalier fixé réglementairement dans l'arrêté préfectoral. Si le seuil fixé est trop faible, l'exploitant peut demander de le revoir.

Lors d'un contrôle de la DEA 93 le 28 janvier 2014, un dépassement en chrome hexavalent a été observé. Suite à l'alerte donnée par la DEA, le préposé a immédiatement fermé le rejet et traité les eaux manuellement à l'hydrosulfite de sodium, produit permettant de traiter rapidement le polluant.

Après investigation le préposé explique que la pollution constatée provient des rinçages du décapage sodique qui ont été contaminés. Ces eaux ne passent pas par la déchromatation mais directement vers la cuve de neutralisation.

Après discussion en interne, l'exploitant a décidé d'envoyer toutes les eaux en déchromatation afin de s'affranchir d'éventuels dépassements en chrome hexavalent. Avec un volume journalier de 11 m³ et le volume utile du réacteur de traitement, le temps de séjour en déchromatation sera d'environ 3 heures maximum. Cette condition est satisfaisante pour le bon traitement des eaux.